

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le samedi 17 septembre à 9H30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

Madame Natalia DUBUISSON qui donne procuration à Madame Raymonde PISSAVY,

Madame Auriane GEEVERDING a été nommée secrétaire de séance.

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

## **ACCEPTATION DES PROCES-VERBAUX DU 09 SEPTEMBRE 2016 2016**

Après avoir apporté quelques modifications au procès-verbal du 09 septembre 2016, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **FIXATION DU TARIF DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2016-2017**

Au vu des importants travaux à réaliser (travaux d'extension du réseau d'eau sur l'avenue Charles de Gaulle, élaboration du schéma directeur d'assainissement et d'eau potable, remplacement de compteurs, mise aux normes de la station etc...), le Maire propose une augmentation de 2.5% ou de 5% du m3 d'eau consommé et rejeté.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Présents : 14      Nombre de votants : 15      Suffrages exprimés : 15

Pour une augmentation de 2.5% : 7 voix

Pour une augmentation de 5% : 8 voix

Le conseil décide,

A la majorité des voix exprimées d'augmenter de 5% le prix actuellement de 0.690€ HT le m3 consommé et rejeté, soit 0.720€ HT ;

A l'unanimité des voix exprimées (pour : 15 contre : 0 Abstention : 0) d'augmenter également le prix d'eau consommé par les agriculteurs pour leurs traitements en le fixant à 1.19€ l'hectare hors taxes.

A l'unanimité des voix exprimées (Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1) de maintenir les prix de location pour les compteurs de diamètre Ø15 ou 20 à 10€ HT.

Le prix annuel de location des autres compteurs de diamètres restent identiques à ceux définis dans la délibération du 14 avril 2010 à savoir :

Ø 35 : 15.24€ HT

Ø 40 : 20€ HT

Ø 65 : 46€ HT

Ces tarifs s'appliqueront sur la prochaine facturation qui couvrira la période de consommation du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017.

D'autre part, au vu des articles L.1611-5 et L.1611-1 du CGCT, et du respect du cadre réglementaire de la comptabilité publique, il est décidé que toute facture liée à la consommation d'eau potable sera d'un montant minimum de 5€.

## **SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : AVENANT N°1 POUR MISE EN PLACE D'UN POINT DE MESURE SUPPLEMENTAIRE AU NIVEAU DU 2EME DEVERDEUR D'ORAGE**

Le Maire rappelle au conseil que L42TUDE DU Sch2ma Directeur d'Assainissement comporte des mesures hydrauliques qui se réalisent par l'installation de matériels en différents points du réseau d'assainissement. L'étude prévoit :

- Une campagne en nappe basse d'une durée de deux semaines sur 5 points du réseau équipés en matériels ;

- Une campagne en nappe haute d'une durée de trois semaines sur 5 points du réseau équipés en matériels.

Vue l'étendue du réseau et sa complexité, le bureau d'études propose de mettre en place un sixième point de mesures afin d'avoir une connaissance plus précise du fonctionnement hydraulique du réseau. Le surcoût engendré est de 728,00€HT par campagne soit un total de 1 456,00€ HT.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie ayant accordé une subvention à hauteur de 80% pour la réalisation du schéma, il lui sera demandé d'intégrer la dépense supplémentaire au montant éligible retenu.

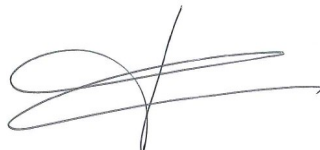
**MARCHÉ DE TRAVAUX AGENCE POSTALE ET LOGEMENT 16 RUE DE L'HOTEL DE VILLE**

Le conseil accepte l'avenant n°2 de l'entreprise MICHEL d'un montant en plus-value de 470€ HT pour réaliser un socle renforcé en béton pour supporter le coffre-fort.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **vendredi 07 octobre 2016 à 20h00.**

La séance est levée à 10h55.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

André PITOU